

## *BEP Carrières Sanitaires et Sociales*



### **Le métier :**

*Le titulaire du BEP Carrières sanitaires et sociales doit être capable de s'insérer immédiatement dans les secteurs professionnels à caractère sanitaire et social et de poursuivre des études paramédicales ou sociales.*

### **Insertion Professionnelle directe :**

#### **Secteur d'activité :**

*Le titulaire du B.E.P Carrières Sanitaires et sociales peut exercer ses activités :*

- dans les services et les établissements de la petite enfance et de l'enfance ;
- dans les services et les établissements sociaux et médio-sociaux destinés aux personnes handicapées et aux personnes âgées,
- dans les équipements et services sociaux,
- dans les services d'hospitalisation, de soins et de cure.
- Dans les pharmacies hospitalières ou d'officines selon le projet professionnel.

#### **Fonctions exercées :**

*Le titulaire du B.E.P Carrières Sanitaires et sociales doit être capable dans diverse structures :*

- d'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, le confort et la sécurité des usagers ;
- d'animer des activités de loisirs
- de contribuer au développement et à l'éducation de l'enfant, au maintien et à la restauration de l'autonomie des personnes ;
- d'assurer l'entretien et l'hygiène de l'espace de vie de l'utilisateur.

*Ses activités s'inscrivent dans le cadre d'un travail d'équipe (voir annexes 1 et 1 à titre d'exemples d'activités)*

### **Complément de formation et poursuite d'études :**

*Le titulaire du B.E.P Carrières Sanitaires et sociales peut, en formation initiale ou continue , poursuivre des études pour préparer notamment :*

- Le diplôme professionnel d'aide-soignant
- Le diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- Le C.A.P d'aide à domicile.
- La Mention Complémentaire d'aide à domicile.
- Le C.A.P Moniteur-Educateur.
- Le Brevet de préparateur en pharmacie.

## **ANNEXE 1 : PETITE ENFANCE**

### **I) Assurer les soins corporels des enfants**

- 1°/ Effectuer le change.
- 2°/ Effectuer la toilette.

### **II) Mettre en œuvre et animer des activités d'acquisition de l'autonomie**

- 1°/ Hygiène et habillement : apprendre à l'enfant à se laver, à s'habiller.
- 2°/ Alimentation : apprendre à goûter un plat, à utiliser ses couverts, son verre, etc..
- 3°/ Environnement : apprendre à respecter l'autre, le bien des autres, à identifier les dangers.

### **III) Mettre en œuvre des activités éducatives et de loisirs**

- 1°/ Proposer une activité individuelle ou collective.
- 2°/ Animer une activité
  - jeux individuels ou de groupe
  - activités manuelles
  - chants, comptines
  - expression corporelle musicale.

### **IV) Aménager les espaces de vie.**

- 1°/ Locaux
- 2°/ Matériels, mobiliers
- 3°/ Sécurité et protection.

### **V) Préparer et servir des collations et des repas**

- 1°/ Fabriquer (crèmes, entremets, crêpes, gâteaux à base de pâtes levées, brisée, fruits cuits, préparation mixées (fruits, légumes)
- 2°/ Préparer des biberons
- 3°/ Assurer le service
- 4°/ Participer éventuellement à la gestion.

## **ANNEXE 2 : ADULTES non autonomes ou personnes âgées.**

**I)** Assurer les soins d'hygiène corporelle d'une personne partiellement autonome, adulte :

- 1°/ Effectuer le change.
- 2°/ Effectuer la toilette.
- 3°/ Effectuer le rasage du visage, le maquillage.

**II)** Assurer le confort d'une personne partiellement autonome, adulte.

- 1°/ Installer dans un lit.
- 2°/ Installer dans un siège.
- 3°/ Participer à la prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation.
- 4°/ Assurer la prise des repas.
- 5°/ Aider aux activités motrices.

**III)** Mettre en œuvre et animer des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et des activités de loisirs

- 1°/Mettre en œuvre et animer des activités de jeux et de loisirs
  - lecture
  - théâtre
  - cinéma
  - conférence
  - peinture

2°/ Contribuer à l'acquisition et au maintien de l'autonomie à travers les activités de la vie quotidienne : Accompagner la personne semi-autonome, en recherchant sa participation maximale.

**IV)** Aménager les espaces de vie

**V)** Assurer la prévention et la sécurité des personnes

**VI)** Préparer des collations et servir des collations et des repas en milieu collectif

- 1°/ Fabriquer des collations :  
crèmes, entremets, crêpes, gâteaux à base de pâtes levées, brisée, fruits cuits, préparation mixées (fruits, légumes)
- 2°/ Servir des collations, des repas des boissons.